



Hermance, le 8 septembre 2019

**CONCERNE : Convocation officielle Assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran**

Chers membres,

L'assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran se tiendra le **mardi 8 octobre à 21h15** à la buvette du stade des Tattes.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Signature de la feuille de présence
3. Rapport du président
4. Rapport du Responsable Juniors
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2018-2019
7. Désignation des deux vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2019-2020
8. Démission du comité
9. Élection du président & du comité
10. Propositions individuelles & divers
11. Clôture de l'assemblée

Pour rappel, la présence lors de cette assemblée est obligatoire pour les membres de la 1ère équipe, 2ème équipe, Seniors + 30, + 40 & + 50.

Patrick Böhling  
Président